

H. ECOFFET

droit civil

- LYCÉES TECHNIQUES
- I.U.T.
- FORMATION CONTINUE

NATHAN TECHNIQUE

H. ECOFFET

Diplômé d'Études Supérieures
Professeur à l'E. N. N. A. de Paris

DROIT CIVIL

LYCÉES TECHNIQUES
I.U.T.
FORMATION CONTINUE

NATHAN TECHNIQUE

18, rue Monsieur-le-Prince Paris VI^e

LES DONATIONS

1^o. — Les caractères de la donation.

1^o La donation est un contrat. — La donation implique donc une manifestation de volonté de la part du donateur et du donataire.

2^o La donation est un contrat solennel. — L'acte écrit constatant le contrat doit être établi par un notaire assisté de deux témoins. L'acte doit notamment mentionner expressément l'acceptation du donataire, par suite la présence de celui-ci et sa signature ne suffiraient pas. Seules les donations faites par contrat de mariage sont dispensées de cette acceptation expresse.

Cas où l'acceptation est donnée par acte séparé. — La volonté du donateur peut être seule constatée par l'acte dressé par le notaire; l'acceptation ne sera donnée qu'ultérieurement. Dans ce cas elle doit aussi être constatée par acte notarié. Une particularité de notre Droit sur ce point résulte du fait que le contrat n'est formé à l'égard du donateur qu'au moment où l'acceptation lui est notifiée.

3^o La donation est irrévocable. — Dès la conclusion du contrat à l'égard des deux parties le donateur se dépouille irrévocablement du bien donné qu'il est obligé de remettre au donataire dès ce moment. Cette règle de l'irrévocabilité des donations n'est pas applicable aux *donations entre époux* et aux *donations par contrat de mariage*.

4^o Donations particulières. — Dans certains cas la donation est valable en l'absence de formes solennelles. Il en est ainsi dans le cas de *donation déguisée* sous un contrat de vente, de *donations indirectes* telles qu'une remise de dettes, du *don manuel* par lequel le donateur remet de la main à la main, au donataire, un meuble corporel.

2^o. — Les conditions de validité des donations.

Ce sont les mêmes que celles exigées pour la validité des testaments; *liberté d'esprit et capacité du disposant*. En outre comme les testaments les donations ne doivent pas entamer la réserve héréditaire; dans le cas contraire, les héritiers pourraient en demander la réduction à la mort du donateur.

3^o. — Les conditions de forme des donations.

Elles ont été précisées en présentant les caractères du contrat. Indiquons en outre que si la donation porte sur des biens mobiliers, l'acte solennel qui la constate doit être accompagné d'un état estimatif de ces biens signé par les parties.

4^o. — Les effets des donations.

Le contrat entraîne le transfert de propriété des biens donnés et il engendre des obligations.

1^o *Obligations du donateur.* — Elles ont pour objet la livraison de la chose et la garantie de son fait personnel. Le donateur n'a pas à garantir le don teur contre l'éviction provenant du fait d'un tiers.

2^o *Obligations du donataire.* — a) **Devoir de reconnaissance :** ce devoir est éventuellement sanctionné par le droit pour le donateur de demander la révocation pour cause d'ingratitude.

b) **Exécution des charges imposées par le donateur :** le donateur a pu imposer au donataire l'obligation d'exécuter une prestation soit à son profit, soit dans l'intérêt d'un tiers.

5^o. — Causes de révocation des donations.

1^o **Révocation pour inexécution des charges.** — Elle peut être demandée par le donateur ou par ses héritiers.

2^o **Révocation pour ingratitude du donataire.** — Elle peut être demandée si le donataire a attenté à la vie du donateur, s'il lui a refusé des aliments, s'il s'est rendu coupable envers lui de sévices, délits ou injures graves.

3^o **Révocation pour survenance d'enfants légitimes** ou à la suite de légitimation d'un enfant naturel né après la donation. La révocation n'a pas ici à être demandée au tribunal, à la différence des deux précédentes; elle est édictée par la loi elle-même, elle 'a donc lieu de plein droit. Il en résulte que si le donateur voulait maintenir sa libéralité, il faudrait établir un nouvel acte.

TABLE ANALYTIQUE

REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Afin que ce manuel rédigé notamment à l'intention des candidats au Brevet professionnel de Comptable puisse être aussi utilisé pour la préparation d'autres examens, les questions de Droit Civil ne figurant pas au programme du B.P. comptable ont été développées à la fin du volume sous le titre « Compléments ».

La table analytique ci-dessous présente les différentes parties du Droit Civil dans leur ordre normal en renvoyant aux pages où elles sont exposées dans le présent ouvrage.

INTRODUCTION

I. — LE DROIT. LES DROITS.	11
La nécessité d'organiser l'ordre social; Les règles juridiques et leurs caractères; Le Droit et la Morale; Les droits.	
II. — LES SOURCES DU DROIT.	15
La loi; La coutume; La jurisprudence.	
III. — LES DIVISIONS DU DROIT	20

LES PERSONNES

I. — LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE.	26
Les personnes physiques et les personnes morales.	
II. — LE NOM	32
Éléments du nom; Acquisition du nom; Changement de nom; Adjunction au nom.	
III. — LE DOMICILE	35
Notion juridique de domicile, domicile général et domicile spécial; Importance conférée par le Droit au domicile; Détermination du domicile; Élection de domicile.	

IV. — L'ÉTAT CIVIL	287
État des personnes physiques; Registres de l'état civil; Rédaction et publicité des actes.	
V. — LA NATIONALITÉ	290
Nationalité d'origine; Acquisition de la nationalité; Perte et déchéance de la nationalité.	
VI. — LA FAMILLE	293
1° La notion de parenté	293
2° Le mariage :	295
Caractères; Conditions de validité; Empêchements au mariage; Formalités antérieures au mariage; Célébration; Sanctions des conditions de fond et de forme; Effets du mariage entre époux.	
3° Le divorce :	301
Causes; Procédure; Effets.	
4° La séparation de corps :	302
Causes; Procédure; Effets; Fin de la séparation de corps.	
5° La filiation :	303
Preuve de la filiation légitime; Preuve de la filiation naturelle; Légitimation des enfants naturels; Filiation adoptive; Les effets de la filiation.	
6° Les effets de la parenté et de l'alliance :	308
VII. — LES INCAPACITÉS ET LA PROTECTION DES INCAPABLES . .	41
1° Les incapacités	41
Capacité de jouissance et capacité d'exercice; L'incapacité d'exercice et son étendue.	
2° La protection des incapables	42
Les systèmes de protection. Le mineur non émancipé; protection de sa personne, protection de ses biens; L'émancipation et ses effets; L'aliéné interdit.	

LES BIENS

I. — LES DROITS ET LE PATRIMOINE	54
Analyse de quelques droits; Classification des droits; Distinction des droits réels et des droits personnels; La notion de patrimoine; Les caractères du patrimoine.	
II. — LES BIENS ET LEURS CLASSIFICATIONS	65
La notion juridique de bien; Les classifications : biens corporels et biens incorporels; Immeubles et meubles.	

III. — LE DROIT DE PROPRIÉTÉ.	71
Les prérogatives attachées au droit de propriété; L'étendue et les caractères du droit de propriété.	
IV. — LA POSSESSION ET SES EFFETS JURIDIQUES.	79
La notion de possession, ses effets, ses conditions d'efficacité; La prescription acquisitive; La règle « en fait de meubles, la possession vaut titre ».	
V. — L'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ.	90
Transmission de la propriété par les contrats; Organisation de la publicité des aliénations immobilières.	
VI. — L'USUFRUIT.	97
Ses sources, biens sur lesquels il porte, droits et obligations de l'usufruitier; Fin de l'usufruit.	

LES OBLIGATIONS

I. — LES OBLIGATIONS ET LEURS SOURCES.	103
II. — LES CONTRATS ET LEUR FORMATION.	110
La notion de contrat; Le principe de l'autonomie de la volonté; Les classifications des contrats; La formation des contrats : l'offre, l'acceptation, le moment et le lieu de la formation du contrat.	
III. — LES CONDITIONS DE VALIDITÉ DES CONTRATS	120
Le consentement et les vices de consentement; La capacité, l'objet, la cause; La nullité des contrats.	
IV. — LES EFFETS DES CONTRATS.	
Effets des contrats entre les parties; Le principe de la force obligatoire des contrats; Effets des contrats à l'égard des personnes autres que les parties; La stipulation pour autrui.	
V. — L'INEXÉCUTION DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES . .	131
1 ^o La responsabilité contractuelle :	142
Conditions; Éléments; Dommages et intérêts.	
2 ^o Conséquences particulières de l'inexécution des obligations résultant de contrats synallagmatiques :	148
VI. — LA RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE.	153
Les éléments; Responsabilité du fait personnel, responsabilité du fait d'autrui, responsabilité du fait des choses.	
VII. — LA GESTION D'AFFAIRE, LE PAIEMENT DE L'INDU, L'ENRICHISSEMENT SANS CAUSE.	165

VIII. — LE DROIT DE GAGE GÉNÉRAL DES CRÉANCIERS. ET SA PROTECTION	173
Mesures conservatoires; Action oblique; Action paulienne. Saisie conservatoire.	
IX. — LES OBLIGATIONS AFFECTÉES D'UNE MODALITÉ	182
Le terme; La condition.	
X. — LES OBLIGATIONS COMPORTANT PLUSIEURS CRÉANCIERS OU PLUSIEURS DÉBITEURS	189
Obligations conjointes, solidaires, indivisibles; Obligations garanties par une caution; Cautionnement.	
XI. — LA TRANSMISSION DES OBLIGATIONS	196
Cession de créance; Délégation.	
XII. — LA PREUVE DES OBLIGATIONS.	204
La charge de la preuve; La réglementation de la preuve; Les différents moyens de preuve.	
XIII. — L'EXTINCTION DES OBLIGATIONS	212
Paiement; Paiement avec subrogation; Compensation; Novation; Prescription extinctive ou libératoire.	

LES SURETÉS RÉELLES

I. — LE GAGE.	227
Formation du contrat; Droits et obligations du créancier gagiste.	
II. — LES PRIVILÈGES.	232
Privilèges généraux; Privilèges spéciaux mobiliers; Privilèges spéciaux immobiliers.	
III. — L'HYPOTHÈQUE	240
Caractères de l'hypothèque; Les hypothèques légales; L'hypothèque judiciaire; L'hypothèque conventionnelle; Publicité des hypothèques; Effets de l'hypothèque; Extinction des hypothèques.	

LES PRINCIPAUX CONTRATS

I. — LE CONTRAT DE VENTE.	248
L'opération juridique et le contrat; Les caractères, les conditions de validité du contrat; Les effets du contrat : obligations engendrées; Analyse d'un contrat de vente d'immeuble.	

II. — LE LOUAGE DES CHOSES	256
L'opération juridique et le contrat; Les caractères et les conditions de validité du contrat; Les obligations engendrées; Sous-location et cession de bail; Loi du 1 ^{er} septembre 1948 : réglementation des baux à loyer.	
III. — LE PRÊT. LE DÉPÔT. LE MANDAT.	264
1^o Le prêt	264
L'Opération juridique et le contrat; Caractères et effets du contrat; Clause d'échelle mobile dans le contrat de prêt d'argent.	
2^o Le dépôt	266
L'Opération juridique et le contrat; Caractères et effets du contrat.	
3^o Le mandat	268
Le contrat et son objet; Caractère du contrat et de la procuration; Étendue du mandat; Les obligations engendrées par le contrat; Fin du contrat.	

LES RÉGIMES MATRIMONIAUX

I. — LES PROBLÈMES D'ORDRE PATRIMONIAL QUI SE POSENT AU DÉBUT DU MARIAGE.	274
II. — LE CONTRAT DE MARIAGE	275
Les principes de la liberté et de l'immutabilité des conventions matrimoniales; Forme et publicité du contrat de mariage.	
III. — LE RÉGIME DE COMMUNAUTÉ LÉGALE.	277
Composition de la communauté légale; Administration de la communauté; Pouvoirs respectifs du mari et de la femme; Dissolution, liquidation et partage de la communauté.	
IV. — LE RÉGIME DE COMMUNAUTÉ CONVENTIONNELLE.	282
V. — LE RÉGIME DE SÉPARATION DE BIENS	284
Séparation de biens conventionnelle, légale, judiciaire; Fonctionnement du régime.	
VI. — LE RÉGIME DE PARTICIPATION AUX ACQUÊTS	284

LES SUCCESSIONS

I. — LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE SUCCESSIBLES	310
Les héritiers légitimes : les principes auxquels obéit la dévolution de la succession; Les héritiers naturels; Les héritiers dans le cas de filiation adoptive; Le conjoint survivant et l'État.	

II. — L'OPTION OUVERTE AUX SUCCESSIBLES.	313
III. — LA SUCCESSION TESTAMENTAIRE	314
Conditions de validité et forme des testaments; Contenu des testaments, les différentes sortes de legs; Révocation et caducité des testaments; Protection de la famille contre l'excès des libéralités : la réserve héréditaire.	

LES DONATIONS

LES DONATIONS.	317
Les conditions de validité et de forme des donations; Les effets des donations; Les causes de révocation des donations.	

DROIT CIVIL

H. ECOFFET

Diplômé d'Études Supérieures
Professeur à l'E. N. N. A. de Paris

DROIT CIVIL

LYCÉES TECHNIQUES
I.U.T.
FORMATION CONTINUE

NATHAN TECHNIQUE

18, rue Monsieur-le-Prince Paris VI^e

— *Note de l'éditeur* —

Un complément de formation peut être apporté par les *Travaux Dirigés de Droit Civil par Ecoffet et Jeaneau, Classe de 1^{re} G des Lycées Techniques, Éditions Fernand Nathan.*

Ces travaux dirigés présentent notamment de nombreuses décisions de Jurisprudence suivies de questions.

© *Éditions Fernand Nathan 1975*

Toute reproduction, même partielle, de cet ouvrage est interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, photocopie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 sur la protection des droits d'auteur.

TABLE ANALYTIQUE

REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Afin que ce manuel rédigé notamment à l'intention des candidats au Brevet professionnel de Comptable puisse être aussi utilisé pour la préparation d'autres examens, les questions de Droit Civil ne figurant pas au programme du B.P. comptable ont été développées à la fin du volume sous le titre « Compléments ».

La table analytique ci-dessous présente les différentes parties du Droit Civil dans leur ordre normal en renvoyant aux pages où elles sont exposées dans le présent ouvrage.

INTRODUCTION

I. — LE DROIT. LES DROITS.	11
La nécessité d'organiser l'ordre social; Les règles juridiques et leurs caractères; Le Droit et la Morale; Les droits.	
II. — LES SOURCES DU DROIT.	15
La loi; La coutume; La jurisprudence.	
III. — LES DIVISIONS DU DROIT	20

LES PERSONNES

I. — LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE	26
Les personnes physiques et les personnes morales.	
II. — LE NOM	32
Éléments du nom; Acquisition du nom; Changement de nom; Adjunction au nom.	
III. — LE DOMICILE	35
Notion juridique de domicile, domicile général et domicile spécial; Importance conférée par le Droit au domicile; Détermination du domicile; Élection de domicile.	

IV. — L'ÉTAT CIVIL	287
État des personnes physiques; Registres de l'état civil; Rédaction et publicité des actes.	
V. — LA NATIONALITÉ	290
Nationalité d'origine; Acquisition de la nationalité; Perte et déchéance de la nationalité.	
VI. — LA FAMILLE	293
1° La notion de parenté	293
2° Le mariage :	295
Caractères; Conditions de validité; Empêchements au mariage; Formalités antérieures au mariage; Célébration; Sanctions des conditions de fond et de forme; Effets du mariage entre époux.	
3° Le divorce :	301
Causes; Procédure; Effets.	
4° La séparation de corps :	302
Causes; Procédure; Effets; Fin de la séparation de corps.	
5° La filiation :	303
Preuve de la filiation légitime; Preuve de la filiation naturelle; Légitimation des enfants naturels; Filiation adoptive; Les effets de la filiation.	
6° Les effets de la parenté et de l'alliance :	308
VII. — LES INCAPACITÉS ET LA PROTECTION DES INCAPABLES . .	41
1° Les incapacités	41
Capacité de jouissance et capacité d'exercice; L'incapacité d'exercice et son étendue.	
2° La protection des incapables	42
Les systèmes de protection. Le mineur non émancipé; protection de sa personne, protection de ses biens; L'émancipation et ses effets; L'aliéné interdit.	

LES BIENS

I. — LES DROITS ET LE PATRIMOINE	54
Analyse de quelques droits; Classification des droits; Distinction des droits réels et des droits personnels; La notion de patrimoine; Les caractères du patrimoine.	
II. — LES BIENS ET LEURS CLASSIFICATIONS	65
La notion juridique de bien; Les classifications : biens corporels et biens incorporels; Immeubles et meubles.	

III. — LE DROIT DE PROPRIÉTÉ.	71
Les prérogatives attachées au droit de propriété; L'étendue et les caractères du droit de propriété.	
IV. — LA POSSESSION ET SES EFFETS JURIDIQUES.	79
La notion de possession, ses effets, ses conditions d'efficacité; La prescription acquisitive; La règle « en fait de meubles, la possession vaut titre ».	
V. — L'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ.	90
Transmission de la propriété par les contrats; Organisation de la publicité des aliénations immobilières.	
VI. — L'USUFRUIT.	97
Ses sources, biens sur lesquels il porte, droits et obligations de l'usufruitier; Fin de l'usufruit.	

LES OBLIGATIONS

I. — LES OBLIGATIONS ET LEURS SOURCES.	103
II. — LES CONTRATS ET LEUR FORMATION.	110
La notion de contrat; Le principe de l'autonomie de la volonté; Les classifications des contrats; La formation des contrats : l'offre, l'acceptation, le moment et le lieu de la formation du contrat.	
III. — LES CONDITIONS DE VALIDITÉ DES CONTRATS	120
Le consentement et les vices de consentement; La capacité, l'objet, la cause; La nullité des contrats.	
IV. — LES EFFETS DES CONTRATS.	
Effets des contrats entre les parties; Le principe de la force obligatoire des contrats; Effets des contrats à l'égard des personnes autres que les parties; La stipulation pour autrui.	
V. — L'INEXÉCUTION DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES . .	131
1 ^o <i>La responsabilité contractuelle</i> :	142
Conditions; Éléments; Dommages et intérêts.	
2 ^o <i>Conséquences particulières de l'inexécution des obligations résultant de contrats synallagmatiques</i> :	148
VI. — LA RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE.	153
Les éléments; Responsabilité du fait personnel, responsabilité du fait d'autrui, responsabilité du fait des choses.	
VII. — LA GESTION D'AFFAIRE, LE PAIEMENT DE L'INDU, L'ENRICHISSEMENT SANS CAUSE.	165